



Anael Finance iSeries

Traitements de fin d'exercice

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V7

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : août 3, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Traitements préalables	7
Création d'un exercice	7
Mise à jour des exercices	7
Cas particulier des sociétés rattachées à une modèle	9
Période	9
Période en cours	10
Cas particulier des sociétés rattachées à une modèle	10
Création des références sur le nouvel exercice	10
Traitements et contrôles	11
Immobilisations	11
Ecritures extracomptables	12
Ecritures standard	12
Lettrage.....	13
Comptabilisations en attente	13
Contrôle du lettrage	14
Contrôle du fichier chronologique	14
Contrôles des balances et grands livres	15
Références.....	16
Période en cours	16
Journaux	16
Catégories des comptes généraux	17
Plan comptable	17
Axes analytiques	18
Natures analytiques.....	18

Editions	18
Editions de la comptabilité générale et auxiliaire	18
Editions de la comptabilité analytique	19
Etats PCR	19
Sauvegarde.....	19
Chapitre 2 Traitements de fin d'exercice	21
Report des écritures à contrepasser	21
Report des « à nouveau des tiers ».....	22
Fonctionnalité	22
Traitement.....	23
Mise à jour des comptes collectifs reportés	25
Clôture et ouverture	26
Fonctionnalité	26
Traitement.....	27
Consultation des anomalies de clôture / ouverture	30
Archivage et clôture d'un exercice.....	30
Fonctionnalité	30
Traitements.....	30
Mise à jour du top exercice clos par F16.....	31
Reports analytiques	32
Fonctionnalité	32
Traitement.....	32
Reports analytiques effectués	33
Reports extracomptables.....	34
Fichier des écritures comptables.....	34

À propos de ce manuel

Ce document décrit les procédures de fin d'année et plus particulièrement celle de clôture/ouverture/archivage d'un exercice et par conséquent tous les traitements afférents à cette procédure.

Les principales étapes, dans l'ordre chronologique, sont :

- Report « à nouveau » des tiers
Report sur N+1 des écritures non soldées des tiers à fin N
- Clôture/ouverture
Génération sur N+1 des écritures d'ouverture par compte général
- Archivage et clôture d'exercice
 - Fermeture de l'exercice
 - Constitution d'un fichier contenant les écritures de l'exercice archivé
 - Constitution d'un fichier contenant les codes taux de TVA
 - Marquage des écritures et de l'exercice archivés dans la base de données

Toutes les écritures de l'exercice doivent être enregistrées, validées, éditées et sauvegardées avant de procéder à la clôture/ouverture qui ferme définitivement l'exercice.

Ce document dresse la liste des procédures de fin d'année ainsi que celle des principaux contrôles à réaliser et à valider pour les mener à bien.

La clôture/ouverture est un traitement multi société de type multi-soumission réalisé par société (tous établissements confondus, la sélection par établissement est impossible).

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Avril 2016	Brigitte Quevedo	Création du document
1.1	Juillet 2018	D. Garcia	Précision sur le report des écritures à contrepasser (fiche 11346) Niveau PTF 00012

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.inforxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Création d'un exercice

Pour générer les écritures d'ouverture sur N+1, toutes les références de ce nouvel exercice doivent exister.

Le nouvel exercice comprend donc le code exercice N+1 ainsi que les références de cet exercice. Si ce paramétrage existe déjà, s'assurer que l'exercice est ouvert, sinon le créer et y reporter les références de l'exercice précédent ou les paramétrer directement.

Les références à mettre à jour sont décrites ci-dessous.

Mise à jour des exercices

Accès à l'option :

Comptabilité générale > Base de données > Mise à jour > Sociétés > Code action EX sur la société + Entrée (PAN012)

L'écran affiche tous les exercices de la société.

Créer le nouvel exercice, s'il n'existe pas déjà, en procédant comme suit :

Créer (F6) puis compléter l'écran de mise à jour :

- Code société : société sélectionnée par « EX »
- Code exercice : renseigner le code du nouvel exercice
- Date de début : obligatoire, Premier jour de l'exercice comptable
- Date de fin : obligatoire, dernier jour de l'exercice comptable
- Clos
 - Par défaut, la valeur est alimentée avec « non clos ».
 - La valeur est contrôlée lors de la clôture/ouverture. Elle doit être « non clos ».
- Options de base

Par défaut, les paramètres de l'exercice précédent sont reconduits sur le nouvel exercice. Les modifier si nécessaire (cf. documentation *Paramétrage de base*, section *Exercice*).

Les paramètres de l'exercice ayant un effet direct sur le traitement de clôture/ouverture sont :

- La gestion par établissement
- La gestion des devises

Le paramétrage des journaux permet d'imposer une saisie équilibrée par établissement et/ou par devise. Pour que cet équilibre soit reconduit sur N+1, les règles du lettrage (dans constantes du PAN010) doivent être identiques aux règles de saisie, soit un lettrage équilibré en devise et/ou un lettrage équilibré par établissement.

- Type de report analytique :
 - Lors de la clôture/ouverture, le programme demande de renseigner les imputations analytiques de clôtures et les imputations analytiques d'ouverture, soit un 'centre/chapitre/nature' sur les axes gérés dans la société. Dans les lignes de l'écriture d'ouverture, si le compte général impose la saisie de l'analytique, l'imputation dépend du code report de l'axe. Sur les axes dont le type de report est égal à :
 - « Non » : le programme alimente l'analytique avec les centre/Chap/Nature qui figurent dans le plan comptable, et à défaut, complète avec ceux de la fenêtre analytique.
 - « Oui » : le programme alimente l'analytique avec les imputations de la fenêtre analytique d'ouverture.
 - Les types de report analytique sont :
 - Centre = Epuration contrôlée des centres. Sur les exercices ayant ce type de report, la « Suppression des écritures analytiques par centre » (option **Epuration Fichiers de données** du menu **Utilitaires**) vérifiera le paramétrage des centres pour épurer ou pas les lignes d'écritures.
 - Reporting = Sur l'axe qualifié d'axe reporting
 - Avec la valeur « Non » pour **Axe à reporter**, le programme de clôture/ouverture oblige la présence des imputations analytiques dans le plan comptable et génère l'écriture avec ces imputations-là (pour un suivi reporting non interrompu par les à nouveaux).
 - Avec la valeur « Oui » pour **Axe à reporter**, le programme de clôture/ouverture alimente les imputations analytiques d'ouverture définie de la fenêtre analytique (imputations d'ouverture dont le solde devrait être à 0 si l'axe est paramétré sur tous les comptes, sinon ces imputations seront contrebalancées par la contrepartie des reports analytiques).
 - Les deux = Centre + Reporting
 - Non = pas de contrôle particulier

Cas particulier des sociétés rattachées à une modèle

Une fois que le nouvel exercice est créé dans la société modèle, l'option de **Report d'exercice** permet de créer ce même exercice dans les sociétés d'exploitation (par l'intermédiaire d'un code liste contenant les sociétés d'exploitation). Dans la société d'exploitation, l'exercice est identique à celui de la modèle (dates...). Les autres paramètres seront soit ceux de la société modèle, soit identiques à ceux de l'exercice précédent selon choix retenu.

Pour créer le nouvel exercice des sociétés d'exploitation à partir de la modèle, procéder ainsi :

- 1 Se positionner dans l'environnement de la société modèle, sur le nouvel exercice.
- 2 Choisir l'option **Report d'exercice** :

Comptabilité générale > Base de données > Reports et duplication > Option Report d'exercice (PRP020)

Les paramètres suivants sont prépositionnés :

- Société modèle de l'environnement
 - Exercice origine
 - Exercice de l'environnement, soit le nouvel exercice à créer dans les sociétés d'exploitation, non modifiable
 - Exercice précédent
 - Exercice précédent celui d'origine, non modifiable
- Autres critères
 - Société de destination
 - Renseigner le code de la société d'exploitation si elle est unique.
 - Sinon choisir **Multi Société** (F16) et renseigner un code liste contenant toutes les sociétés d'exploitation à mettre à jour.
 - Paramétrage provenant de
 - Société/exercice d'origine : soit ceux de l'exercice de la société modèle.
 - Société/exercice précédent de destination : soit ceux de l'exercice précédent de la société d'exploitation.

- 3 Valider le traitement.

Période

Créer les périodes comptables (analytiques et de gestion selon les options prises dans l'exercice) sur le nouvel exercice, ou au moins la période de génération des reports à nouveau.

Les reports à nouveau seront générés en date du premier jour de l'exercice.

Il n'est pas nécessaire de créer une période clôture ou ouverture. Les écritures générées seront éditées séparément dans les balances.

Période en cours

Mettre à jour la période en cours dans l'exercice (période comptable, ainsi que la période analytique et la période de gestion s'il y a lieu).

Cas particulier des sociétés rattachées à une modèle

L'option **Màj période en cours/modèle** permet de paramétrer la période en cours dans plusieurs sociétés d'exploitation à l'identique de la période en cours dans la société modèle. Si l'accès aux périodes n'est pas « Modèle – M », les périodes doivent exister dans les sociétés d'exploitation.

Pour cette mise à jour, procéder comme suit :

- 1 Se positionner dans l'environnement de la société modèle, sur l'exercice en cours.
- 2 Choisir l'option **Màj périodes en cours/modèle** :
Comptabilité générale > Paramètres > Option Màj périodes en cours/modèle (PAN090)
- 3 Sélection
 - Société de... à...
Renseigner les bornes de sociétés d'exploitation à extraire qui seront affichées dans l'écran suivant (toutes par défaut).
 - Valeur par défaut
 - « Tous » : Toutes les sociétés d'exploitation extraites seront sélectionnées par défaut pour mise à jour, l'utilisateur devra intervenir pour décocher celle à exclure.
 - « Blanc » : l'utilisateur choisira les sociétés à mettre à jour parmi les sociétés extraites.
- 4 Entrée pour afficher les sociétés extraites.
- 5 Mettre à jour la sélection.
- 6 Valider le traitement.

Dans les sociétés d'exploitation sélectionnées, sur l'exercice égal à l'exercice d'environnement, les périodes en cours seront mises à jour à l'identique des périodes en cours de la société modèle.

Création des références sur le nouvel exercice

Dans la société d'exploitation et dans la société modèle selon les cas, toutes les références de comptabilité générale, auxiliaire et analytique définies par exercice doivent être recrées ou dupliquées sur le nouvel exercice. Il existe plusieurs façons de les dupliquer automatiquement :

- Le report multi fichiers
- Les reports et duplication par fichier

Le report multi fichiers permet de dupliquer les références de nombreux fichiers en un seul traitement. Pour cela :

- 1 Se positionner sur l'exercice N (pour reports sur N+1).
- 2 Aller dans **Comptabilité générale > Base de données > Reports et duplication**.
- 3 Option **Report Multi fichiers**.
- 4 Possibilité de choisir tous les fichiers par défaut, pour décocher ensuite ceux à exclure ou au contraire de n'en sélectionner aucun par défaut pour cocher un par un les fichiers à reporter.

Le report multi fichier est un traitement multi société (de type « S », multi-société, soit un seul traitement pour toutes les sociétés du code liste).

Les options de **Reports** et **Duplication** par fichier aux menus **Mise à jour** ou de **Paramètres**. Pour cela :

- 1 Se positionner sur l'exercice N +1 (pour dupliquer les références de N).
- 2 Lancer le traitement.

Une fois les reports de références terminés, les compléter si nécessaire par les différentes options de mise à jour de base de données

Pour information, les reports créent des nouveaux enregistrements mais n'écrasent pas ou ne suppriment pas ceux qui existent.

Traitements et contrôles

Les différents contrôles et traitements qui doivent être effectués sont listés ci-dessous. Leur description correspond à un ordre optimisé des traitements mais non imposé. Il convient toutefois de tout enregistrer avant de letter, de letter et d'intégrer les écarts de lettrage avant de contrôler le lettrage, puis de contrôler le fichier chronologique et d'analyser les cohérences balances et grands livres. Si tous ces contrôles sont corrects, la base pourra être sauvegardée et les éditions effectuées en vue de leur archivage.

Remarque : Toute nouvelle saisie ou génération d'écriture sur l'exercice à clôturer implique de relancer les contrôles et surtout les éditions à archiver ainsi que la sauvegarde.

Immobilisations

L'exercice doit être archivé dans les immobilisations avant le traitement de Clôture/Ouverture. Tous les traitements sur les immobilisations, calcul des amortissements, édition des états fiscaux, comptabilisation des écritures et archivage des amortissements doivent donc être réalisés et terminés.

Écritures extracomptables

Les écritures extracomptables peuvent être validées en écritures comptables ou reportées sur N+1 ou supprimées ou conservées. S'il y a lieu de les valider, effectuer le traitement avant de contrôler les écritures batch et le chronologue.

Les écritures extracomptables peuvent être :

- Éditées :
 - Option **Liste des écritures extracomptables (PCR305)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Saisies et consultations > Listes**
Traitement multi société de type « M » (multi-soumission)
- Validées (Cf. documentation des traitements batch)
 - Option **Màj des écritures extracomptables(PCR310)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Traitements batch > Batch écritures**
- Reportées
 - Option **Report des écritures extracomptables (PCR330)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Saisies et consultations > Report des écritures**
- Supprimées (Cf. documentation des traitements batch)
 - Option **Suppression des écritures extracomptables (PCR340)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Traitements batch > Batch écritures**

Pour reporter les écritures

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice de report.
- 2 Choisir l'option **Report des écritures extracomptables.(PCR330)**
- 3 Compléter les paramètres de sélection et valider la demande.
- 4 Le report crée les enregistrements dans le fichier batch des écritures.
- 5 Valider les écritures batch pour terminer le processus.

Écritures standard

Les écritures standard de type « R » (réserve) devraient être corrigées et ne plus exister sur l'exercice à clôturer.

Les autres écritures standard (de type Provisoire, Normale et Abonnement) peuvent être :

- Éditées
 - Option **Liste des écritures Standard (PST305)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Saisies et consultations > Listes**
Traitement multi société de type « M-multi soumission »
- Validées sauf si type Abonnement (Cf. documentation des Traitements batch)

- Option **Màj des écritures standards (PST310)**
- Accès : **Comptabilité générale > Traitements batch > Batch écritures**
- Reportées
 - Option **Report des écritures standard (PST360)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Saisies et consultations > Report des écritures**
- Supprimées (Cf. documentation des Traitements batch)
 - Option **Suppression des écritures standard (PST340)**
 - Accès : **Comptabilité générale > Traitements batch > Batch écritures**

Pour reporter les écritures :

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice d'origine.
- 2 Choisir l'option **Report des écritures standard**.
- 3 Compléter les paramètres de sélection de et valider la demande.

Le report crée les enregistrements directement dans le fichier des écritures standard sur la société et l'exercice de destination

Lettrage

Pour éviter de reporter à tort des écritures sur l'exercice N+1, s'assurer qu'il n'existe plus d'écriture en attente de lettrage. Dans le doute, lancer le lettrage automatique par relevé et effectuer le lettrage manuel si nécessaire.

- **Comptabilité générale > Traitements batch > Lettrage > lettrage automatique par pièce/relevé (PAN525)**
(Cf. documentation des traitements batch)
- **Comptabilité générale > Saisies et consultations > consultation > Consultations lettrages comptables**

Comptabilisations en attente

Comptabilité générale > Traitements batch > Batch écritures > Gestion des écritures batch

(Cf. documentation des traitements batch)

La clôture/ouverture est impossible s'il existe des écritures batch. S'assurer qu'il n'existe pas de traitements en attente (règlements automatiques, différence de change non réalisée, ...) et que toutes les écritures batch sont bien intégrées (y compris les écritures découlant du lettrage).

Une fois que toutes les écritures sont validées dans l'historique comptable, le contenu peut être vérifié au moyen des options suivantes.

Contrôle du lettrage

Cf. documentation des Traitements batch

Comptabilité générale > Traitements batch > Lettrage > Contrôle du lettrage (PAN532)

Lancer un contrôle de lettrage sur tous les comptes sinon, en cas d'erreur de lettrage, le report est incorrect.

S'il ressort des anomalies :

- Anomalies de dates de plus haut lettrage : les corriger automatiquement par le contrôle du lettrage avec mise à jour des dates de plus haut lettrage.
- Autres anomalies : Délettré puis relettré manuellement ou automatiquement.

Contrôle du fichier chronologique

Comptabilité générale > Utilitaires > Reprise > Contrôle du fichier chronologique (PAN322)

Le contrôle du fichier chronologique permet de vérifier que toutes les écritures ont été correctement mises à jour dans le fichier historique comptable et contrôle l'équilibre de pièce interne Il met en évidence les pièces en anomalie (cas si incident en cours de mise à jour).

1 Prise de paramètres

- Société :
Société de l'environnement ou un code liste si « multi société » (multi-société de type « S-multi-société » soit un seul traitement pour le code liste).
- Pièces internes sans anomalie
 - Suppression des pièces
Choix de conserver ou de supprimer les pièces bonnes.
 - Archivage des pièces épurées
Possibilité d'archiver les pièces bonnes si leur suppression est demandée. Dans ce cas, une fenêtre apparaît à compléter du nom du fichier et de la bibliothèque d'archivage.
 - Edition détaillée
Oui/non. L'édition des pièces bonnes est facultative, sachant qu'elle peut être très volumineuse.
- Pièces internes en anomalies
 - Etat récapitulatif trié par
 - **Société – type d'anomalie** ou **Type d'anomalie - Société**
 - L'état récapitulatif des pièces en anomalie (obligatoire) édite une ligne par N° de pièce interne et le type d'erreur sur la pièce (MAJ interrompue par exemple). Pour supprimer la ou les pièces en anomalie, il faut renseigner leur n° de pièce interne.
 - Edition détaillée

- Oui/non
 - L'édition détaillée restitue toutes les lignes des pièces en anomalie
- 2 Entrée pour passer à l'écran suivant.
- 3 Suppression des pièces en anomalie.
- Dans un premier temps, il est possible de contrôler sans supprimer puis de relancer le traitement pour supprimer les pièces en anomalies.
- Type 1 'Maj non effectuée'
 - Oui/non
 - Si oui, renseigner la fourchette de n° de pièce interne à supprimer
 - Type 2 'Maj pièce interrompue'
 - Oui/non
 - Si oui, renseigner la fourchette de n° de pièce interne à supprimer
- 4 Valider le traitement en appuyant sur Entrée.

A la fin du traitement, si la liste signale des anomalies, les analyser pour effectuer la procédure de reprise ou pour supprimer la pièce selon les cas.

L'option **Mise à jour de pièce interne en comptabilité générale** permet de la mettre à jour la pièce dans l'historique comptable.

Comptabilité générale > Utilitaires > Reprise > Màj pièce interne<Pièce interne cpta générale (PAN311)

Contrôles des balances et grands livres

Résultats > Procédures de fin d'année > Contrôle balance et grand livre

Pour éviter des problèmes de report, les fichiers récapitulatifs (qui servent à l'édition des balances) et le fichier historique détail (utilisé pour l'édition des grands livres) doivent être en phase et le montant des CG centralisateurs de tiers de la balance générale doit être égal à celui des mêmes CG dans les balances auxiliaires.

Les options suivantes mettent en évidence les comptes présentant une anomalie de ce type :

- L'option **Comparaison Balance générale et balance auxiliaire (PCV610)** fait ressortir les CG dont le montant dans la balance générale est différent de celui de la balance auxiliaire.
- Les options **Comparaison balance et grand livre (PCR660C)** et **Comparaison récap et balance détail (PCR670C)** restituent les comptes dont le montant est différent en détail/récap avec des présentations différentes.

Selon la gestion faite de l'établissement dans la société, effectuer ces contrôles par société ou par société/établissement.

Si ces traitements font ressortir des anomalies alors que le contrôle du chronologue est correct, lancer les recalcul des fichiers récaps sur les comptes et périodes en erreur pour résoudre le problème.

Utilitaires > Reprises > Recalculs fichiers récaps > Récap comptabilité générale PRE010)

Relancer ces contrôles et effectuer les corrections jusqu'à disparition des anomalies.

Références

Période en cours

Comptabilité générale > Base de données > Mise à jour > Sociétés > Code action EX sur la société > Code action PE sur l'exercice.(PAN040)

Dans l'exercice à clôturer (N), supprimer la période en cours pour empêcher toute mise à jour d'écriture une fois les contrôles terminés et validés.

Dans l'exercice de report (N+1), s'assurer que la période en cours est correcte (première période de l'exercice).

Journaux

Comptabilité générale > Base de données > Mise à jour > Les journaux (PAN060)

Vérifier l'existence de journaux de clôture et d'ouverture :

- Sur l'exercice N à Clôturer
 - L'existence d'un journal de clôture :
 - De type « Opérations diverses » avec la valeur « Clos » dans le champ **A nouveau/clos**.
- Sur l'exercice N+1 de report
 - L'existence d'un journal d'ouverture
 - De type « Opérations diverses » avec la valeur « A nouveau » dans le champ **A nouveau/clos**
 - L'existence d'un journal d'ouverture analytique (si gestion des reports analytiques)
 - De type « Opérations diverses analytiques Y » avec la valeur « A nouveau » dans le champ **A nouveau/clos**.

Catégories des comptes généraux

Comptabilité générale > Paramètres > Mise à jour > catégorie de comptes généraux (PAN420)

Vérifiez l'existence des catégories de comptes généraux **BI** et **EX** ainsi que leur paramétrage.

La clôture consiste à solder les comptes de catégorie EX pour dégager le résultat de clôture.

L'ouverture consiste à générer sur N+1 les « à nouveau » des comptes de catégorie BI et à dégager le résultat d'ouverture.

Le programme de Clôture/Ouverture contrôle que le résultat d'ouverture est identique à celui de la clôture. S'il ressort une différence, c'est probablement dû au paramétrage des catégories de comptes généraux **EX** et **BI**.

Généralement, dans une société de législation française et sauf cas particulier :

- La catégorie **BI** est composée des comptes 1****, 2****, 3****, 4**** et 5****
- La catégorie **EX** est composée des comptes 6**** et 7****

Plan comptable

Dans le plan comptable par exercice, vérifier les paramètres de Clôture/ouverture

Pour cela, éditer une liste simplifiée du plan comptable afin de mettre à jour les comptes dont les codes « Report CG » et /ou « à nouveau » tiers sont incorrects avant d'effectuer les traitements :

Comptabilité générale > Base de données > listes “ Option ‘Liste plan comptable’ avec type d'édition ‘Simplifiée’ (PAN025)

- Report CG
 - « Clôture Ouverture cpte géné » : paramètre géré dans le traitement de clôture/ouverture
 - Report en solde (zone à blanc)
 - Génération d'une ligne de RAN dont le montant est égal au solde à fin N
 - Report des non lettrées (« L »)
 - Génération d'autant de lignes de RAN que de lignes non lettrées/soldées à fin N
- **A nouveau**
 - Report à nouveau s/comptes : paramètre géré dans le traitement de report à nouveau tiers
 - Report en solde (« S »)
 - Génération d'une ligne de RAN par tiers dont le montant est égal au solde du tiers à fin N (dans l'historique comptable)
 - Et
 - Suppression et archivage (dans FRA200P1) des lignes détail de N
 - Report des non lettrées (« L »)
 - Les lignes des tiers non lettrées/soldées à la fin de l'exercice N sont basculées sur l'exercice suivant (N+1).

- Blanc ou pas de report
Cas de comptes non sous comptés et des comptes d'exploitation sous comptés.
- Si gestion d'un axe de type reporting, s'assurer que cet axe (**Type d'axe** avec la valeur « Reporting » et **A reporter** avec la valeur « Non »)
 - Est bien obligatoire sur tous les comptes de bilan
Et
 - Les imputations analytiques 'centre/chapitre/nature' figurent sur tous les comptes de bilan

Axes analytiques

Si les reports analytiques doivent être effectués, s'assurer que la valeur 'axe à reporter' (Oui/Non) est correctement paramétrée dans les axes.

Natures analytiques

De la même façon, si les reports analytiques sont envisagés, vérifier ou mettre à jour la zone type de report de chaque nature : report en solde ou pas de report. La liste des natures permet de sélectionner : toutes les natures, les natures non reportables ou les natures reportables pour contrôle.

Editions

Editions de la comptabilité générale et auxiliaire

Comptabilité générale > Editions > Traitements multiples (PAN460)

Cf. Documentation *Consultations et Editions CG et Aux*

L'option d'édition **Traitements multiples** permet de préparer à chaque fin d'exercice les fichiers suivants sous forme papier et fichier :

- Tous les journaux et du journal général
- Grand livre et balance des comptes généraux
- Grand livre et balance des comptes clients
- Grand livre et balance des comptes fournisseurs
- Grand livre et balance des comptes individuels
- Historique des taux de TVA

Anael ne stocke pas le taux de TVA dans chaque écriture mais le code TVA qui fait référence à une table des taux qui est historisée. Il convient donc d'archiver cette table en même temps qu'on réalise l'archivage de la comptabilité.

Ces fichiers sont ensuite à transférer sur un environnement micro sous format CSV ou TXT.

Ils doivent être conservés et préservés au même titre que tous les documents de fin d'année.

Ainsi vous anticiperez un éventuel contrôle et vous garderez la possibilité de décider de fournir un fichier à l'administration pour ses traitements de contrôle.

Rappel : Lorsque la comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés, les agents de l'administration fiscale peuvent effectuer leur contrôle en procédant à des traitements informatiques des données conservées (CGI, LPF, art. L. 47 A). Dans ce dernier cas il est nécessaire d'extraire d'Anael finance les informations nécessaires sous forme de fichier.

Après clôture, si l'écriture de clôture générée dans le batch est mise à jour dans l'historique comptable, le solde des comptes d'exploitation **Charges et produits de catégorie de CG EX** sera à **zéro** sur l'exercice clôturé.

Editions de la comptabilité analytique

L'utilisateur est libre d'éditer ou non les balances et grands livres analytiques de fin d'exercice. Cependant, si les reports analytiques doivent être effectués, il est conseillé d'éditer au moins une balance analytique sous le même code "Vue" que les reports afin de contrôler ceux-ci.

Etats PCR

L'édition et l'archivage des états CR sont des traitements facultatifs. S'ils sont gérés, il est impératif de les produire avant la Clôture/Ouverture, après ce ne sera plus possible.

Sauvegarde

La base contrôlée et validée, effectuer une **sauvegarde** générale – bibliothèques des **Fichiers et des objets** d'Anael finance iSeries –avant de poursuivre les traitements de fin d'année.

Cette sauvegarde permettra, en cas de problème, de faire une restauration complète de votre situation avant report à nouveau, avec l'environnement d'Anael correspondant à cette période.

Report des écritures à contrepasser

Les écritures enregistrées dans des journaux à contrepassation automatique sont automatiquement contrepassées sauf sur la dernière période de l'exercice. En effet, il est impossible d'effectuer une contrepassation automatique sur l'exercice N+1.

Cependant, l'option **Report des écritures à contrepasser** permet d'effectuer la reprise des provisions de fin d'année enregistrées dans des journaux à contrepassation.

Ce traitement gère le multi-société de type « M -Multi soumission ».

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice d'origine.
- 2 Prendre l'option **Résultats > Procédures de fin d'année > Report des écritures à contrepasser.(PAN336)**
- 3 Compléter les paramètres de sélection.
 - Report
 - Exercice de report : Exercice N+1
 - Période de report :
 - Autres critères
 - Journal par défaut : Code journal de génération des écritures contrepassées sur N+1, de type OD
 - Valeur par défaut : Permet de sélectionner par défaut tous les journaux à contrepassation de l'exercice N ou au contraire aucun

- 4 Appuyer sur Entrée pour continuer.

Affichage des journaux à contrepassation de l'exercice N contenant des enregistrements sur la dernière période

- Le journal doit être sélectionné pour être pris en compte
- Journal de contrepassation : Valeur renseignée avec le journal par défaut, possibilité de déroger par journal
- Réextraction : Oui/Non, si « Non », les écritures ne seront pas prises en compte si le journal a déjà fait l'objet d'une précédente contrepassation.

5 Appuyer sur **Validation (F9)** pour confirmer la prise de paramètres et accéder à la fenêtre de soumission du traitement.

6 Appuyer sur **Validation (F9)** pour soumettre le travail en batch.

Les écritures sont générées

- En inversion de sens
- Dans le journal défini en paramètre
- Sur l'exercice de report N+1
- Avec un type d'écriture standard « Provisoire »
- En reprenant les DAFPE2 ou DAFPE3 s'ils contiennent 'CTP' dans les trois premiers caractères et selon le paramétrage du journal

La liste des écritures contrepassées est éditée dans le spoule.

Pour valider ces écritures dans l'historique comptable, effectuer la mise à jour des écritures standard (Cf. documentation des Traitements batch)

Report des « à nouveau des tiers »

Fonctionnalité

Le report des « à nouveaux des tiers » ne concerne que les écritures comptables des **CG de Bilan « auxiliaisés »**, c'est à dire les comptes généraux dont le type de sous compte et la séquence sont renseignés dans le plan comptable et qui appartiennent à la catégorie de CG 'BI'

Cette procédure permet, sur N+1, de :

- Générer les à nouveau de tiers qui seront pris en compte dans les traitements auxiliaires (balance auxiliaires, consultations tiers...).
- En option, de générer en même temps les « à nouveau » sur les Comptes généraux centralisateurs de ces tiers, qui seront pris en compte dans les traitements de la comptabilité générale (balance générale...).

Les « A nouveau » des tiers sont générés sur l'exercice N+1 avec la période 0. Cette période est réservée à l'enregistrement des 'à nouveau tiers' par Anael finance iSeries et ne peut pas être déclarée en période comptable, rendant ainsi impossible toute saisie.

Les « A nouveau » comptables sont générés sur l'exercice N+1 avec la période 01 (ou équivalent), soit la première période de l'exercice. La pièce d'à nouveau comptable est générée dans le fichier batch avec un compte d'équilibre donné en paramètre, compte qui sera automatiquement extourné plus tard par la procédure de clôture/ouverture.

Les « A nouveau » des tiers sont générés de la façon suivante, selon que le compte est paramétré en 'report en solde' ou 'report des non lettrés' :

- Report des non lettrées (concerne CG de reports à nouveau des sous-compte de type 'L')

- Sur les écritures non lettrées à fin d'exercice, le traitement remplace l'exercice par le nouvel exercice et force la valeur 00 dans la période. L'exercice d'origine et la période d'origine sont sauvegardés respectivement dans les zones DEX et DSVPER de ces mêmes écritures.
- Les pièces reportées conservent cependant leur date d'origine et date de comptabilisation.
- Les mouvements reportés figureront dans la colonne solde début de période de la balance du premier mois du nouvel exercice.
- Report en solde (concerne CG de reports à nouveau des sous-compte de type 'S')
 - Tous les enregistrements tiers de l'exercice sont lus et totalisés pour calculer une ligne de cumul débit/crédit et solde sur l'exercice.
 - Le détail des enregistrements lus est transféré dans le fichier d'archive (FRA200P1).
 - La ligne de solde (ou de cumul) est générée, dans le journal d'ouverture défini, sur le nouvel exercice avec la période 00.

Respecter les consignes rappelées dans l'écran lors du traitement et notamment **Tout autre traitement de comptabilité est interdit.**

En effet, au cas où il serait nécessaire de restaurer une sauvegarde, il est préférable de ne pas travailler sur la comptabilité pendant l'exécution de cette procédure et d'arrêter les programmes de mise à jour des écritures et de mise à jour des immobilisations.

Traitement

Résultats > Procédures de fin d'année > Report à nouveau Tiers (PAN330)

Ce traitement gère le multi société de type « M -Multi soumission ».

1 Se positionner dans la société et l'exercice à reporter et compléter les écrans de sélection.

2 Premier écran

Rappel des contrôles et traitements préalables (décrits ci-dessus), Lire attentivement et s'assurer que tout est correct.

3 Deuxième écran

Compléter ces exercices :

- Exercice origine : Exercice à clôturer
- Exercice report : Nouvel exercice
- Appuyez sur 'Entrée' pour continuer

4 Troisième écran

Nouvelles consignes. Lire attentivement et vérifier que toutes les étapes demandées (décrites ci-dessus) sont bien respectées.

5 Quatrième écran

Facultatif (uniquement si report de type R=Reporting paramétré dans l'exercice)

- Nouvelles consignes si gestion de l'axe reporting. En effet, les imputations analytiques de la ligne de tiers de l'exercice N sont dupliquées sur l'exercice N+1 période 0 afin que celles-ci soient visibles en consultation du détail de la ligne tiers sur N+ 1.
- Appuyer sur **Validation (F9)** pour confirmer et poursuivre.

6 Cinquième écran

- Compte général de début et de fin = comptes à reporter.
- Axe Reporting : cette zone est automatiquement alimentée avec l'axe de type reporting si gestion du report de type 'Reporting' paramétré dans l'exercice.
- Appuyez sur Entrée pour continuer.

7 Sixième écran

- Journal : renseigner le code journal dans lequel sera générée l'à nouveau si report 'En solde'.
- Report des cumuls débit et crédit des écritures non lettrées : si report à nouveau en solde.
 - Oui = l'à nouveau du compte sur la période 0 de l'exercice N+1 est constitué de 2 lignes, une ligne de cumul des débits et une ligne de cumul des crédits.
 - Non = l'à nouveau du compte sur la période 0 de l'exercice N+1 est constitué d'une ligne correspondant au solde.
- Report d'un à nouveau sur le compte général collectif : concerne tous les CG auxiliaisés.
Oui = génération de l'écriture comptable de report des soldes sur le compte collectif. Dans ce cas, il faut indiquer le code journal et un compte de contrepartie d'ouverture de bilan afin d'équilibrer l'écriture dans l'écran suivant.

Anael calcule le solde ou le cumul en rupture sur différents codes selon paramétrage (codes établissement, devise, ...) et générera autant de lignes que de ruptures.

8 Septième écran : paramètres de génération du report à nouveau comptable N+1 dans le fichier batch

- Code journal : obligatoire, Journal d'ouverture (de type 'OD' et « A nouveau »)
- Compte de contrepartie
- Appuyer sur 'Entrée' pour poursuivre

9 Fenêtre des imputations analytiques

- Compléter les imputations (centre/chapitre/nature) sur les axes demandés
- Appuyer sur 'Entrée' pour continuer

10 Huitième écran :

- Affichage des comptes à reporter
 - Le code action 'DG' permet de modifier le code report des comptes
Et
 - Si l'axe reporting est géré, le programme vérifie que le paramétrage des chapitre/nature/centre de l'axe reporting (non reportable) existe dans le plan comptable.

- Le code action 'NA', s'il apparait, n'a pas d'impact direct sur le RAN des tiers mais permet de modifier éventuellement le code report de la nature analytique associée au CG.
- Appuyer sur **Validation (F9)** pour confirmer la prise de paramètres et accéder à la fenêtre de soumission du traitement.

11 Appuyer sur **Validation (F9)** pour soumettre le travail en batch.

Remarque :

S'il arrive un incident pendant le déroulement du programme des reports, il faut remonter la sauvegarde et recommencer toutes les opérations effectuées après celle-ci.

S'il arrive un incident pendant le déroulement du programme de récap. et centralisation, il suffit de relancer les récaps sur la période 00 du nouvel exercice.

Une fois le traitement des reports à nouveau terminé :

- 1 Se positionner sans l'exercice N+1 et contrôler le résultat.
 - Les RAN tiers en éditant les balances auxiliaires sur N+1 et comparer leurs montants de la colonne 'début de période' avec les soldes des balances à fin N.
 - L'écriture de RAN à nouveau CG en lançant la gestion des écritures batch pour contrôle, sans mise à jour.
- 2 Si tout est correct, conserver les éditions pour justificatifs de RAN des tiers et relancer la gestion des écritures batch avec l'option 'mise à jour' pour valider la pièce dans l'historique comptable.

SAUVEGARDE : Faire impérativement une sauvegarde générale des fichiers et des objets d'Anael. En cas de problème, cette sauvegarde permettra de faire une restauration complète de votre situation avant la clôture, avec l'environnement d'Anael correspondant à cette période.

- 3 Si le résultat est faux, en chercher la raison, repasser les contrôles préalables si nécessaire et corriger.

Il est possible de relancer les 'Reports à nouveau des tiers', le programme procède alors par complément, mais ne détruit pas ou n'annule pas ce qui a été fait lors d'un précédent traitement.

Mise à jour des comptes collectifs reportés

S'il s'avérait nécessaire de saisir des écritures sur l'exercice N alors que les reports à nouveau des tiers ont été effectués, il faudrait :

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice N.
- 2 Prendre l'option : **Résultats > Procédures de fin d'année > Màj comptes collectifs reportés (PAN331CLP).**
- 3 Mettre à jour le compte ou les comptes à saisir : les décocher (ou mettre la valeur 'reporté' à N=Non).
- 4 Valider la mise à jour.

- 5 Saisir l'écriture (touche de forçage sur le message 'CG déjà reporté').
- 6 Valider la pièce.
- 7 Refaire les éditions et relancer les reports à nouveau.

Clôture et ouverture

Fonctionnalité

La clôture et l'ouverture concernent les écritures comptables des comptes généraux.

Important : L'édition et l'archivage des états CR sont des traitements facultatifs. Cependant, si vous souhaitez les réaliser, il est indispensable de le faire avant la Clôture/Ouverture car ce ne sera plus possible après.

Cette procédure permet d'effectuer ces opérations :

- Solder les comptes de catégorie '**EX**' par le compte bénéfice ou perte dans l'exercice à clôturer (clôture).
- Générer les reports à nouveau des comptes généraux de catégorie '**BI**' dans le nouvel exercice (ouverture).
- Contrôler de ce fait que le résultat de clôture (CG de catégorie 'EX') est identique au résultat d'ouverture (CG de catégorie 'BI' et d'éditer la liste de contrôle).
- Les écritures, de clôture et d'ouverture, sont générées dans le fichier batch afin de passer dans la procédure de contrôles prenant en compte tous les paramètres de l'exercice.

Il est conseillé de ne pas intégrer l'écriture de clôture en comptabilité sinon les comptes d'exploitation seront soldés dans la balance générale de l'exercice clôturé

- Préparer l'archivage.
- Les écritures de l'exercice d'origine sont conservées intactes.

Respecter les consignes rappelées dans l'écran lors du traitement et notamment "**Tout autre traitement de comptabilité est interdit**".

En effet, au cas où il serait nécessaire de restaurer une sauvegarde, il est préférable de ne pas travailler sur la comptabilité pendant l'exécution de cette procédure et d'arrêter les programmes de mise à jour des écritures et de mise à jour des immobilisations.

Traitement

Résultats > Procédures de fin d'année > Clôture/Ouverture (PCR500)

Ce traitement gère le multi-société de type 'M -Multi soumission'.

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice à clôturer et à reporter puis compléter les paramètres de sélection.
- 2 Premier écran
 - Rappel des contrôles et traitements préalables (décrits ci-dessus) à lire attentivement.
 - « Continuer » ou « Entrée » si tout est correct.
- 3 Deuxième écran
 - Rappel du code société et de l'axe reporting s'il est géré pour information
 - Compléter les paramètres de clôture
 - Exercice : renseigné avec l'exercice de l'environnement (à clôturer)
 - Comptabilisation fin : dernière période de l'exercice positionnée non modifiable
 - Journal de clôture : Renseigner le code journal. Il doit être de type 'Opérations Diverses' avec 'la zone ' nouveau/clos = **Clos**'
 - N° chrono : à renseigner si la numérotation du journal n'est pas automatique
 - Clôture des comptes par codes statistiques : Choisir une des valeurs suivantes
 - Non : l'écriture de clôture ne sera pas générée en rupture sur le code stat
 - Stat 1 : l'écriture de clôture sera générée en rupture sur le code Stat1
 - Stat1 et Stat2 : l'écriture de clôture sera générée en rupture sur le code Stat1+ Stat2
 - Clôture des comptes en devise :
 - Oui : l'écriture de clôture sera générée en rupture sur le Code devise
 - Non : l'écriture de clôture sera gérée en monnaie société seulement
 - Génération des écritures
 - Comptable
 - Extra comptable
 - Renseigner le compte de contrepartie selon que le programme génère un bénéfice ou une perte. Bien que l'écriture soit générée par établissement, le compte est celui qui correspond au résultat au niveau société
 - Bénéfice : CG de bénéfice
 - Perte ; CG de perte
 - Appuyer sur Entrée pour continuer.
- 4 Fenêtre des imputations analytiques
 - Compléter les imputations (centre/chapitre/nature) sur les axes demandés. Il s'agit des imputations de 'clôture' qui écrasent les valeurs prépositionnées dans le plan comptable afin de ne pas annuler l'analytique de l'exercice à clôturer.
 - Sélectionner **Valider** pour continuer.

- 5 Troisième écran – facultatif (uniquement si report de type R=Reporting paramétré dans l'exercice)
- Rappel du code société et de l'axe reporting s'il est géré pour information
 - Compléter les paramètres d'ouverture
 - Ouverture : Oui/non
 - Exercice : renseigné avec l'exercice N+1
 - Comptabilisation sur : première période de l'exercice positionnée
 - Journal : Renseigner le code journal d'ouverture. Il doit être de type 'Opérations Diverses' avec 'la zone 'à nouveau/clos = **à nouveau**'.
 - N° chrono : à renseigner si la numérotation du journal n'est pas automatique.
 - Ouverture des comptes par codes statistiques : Cette option est gérée sur les comptes généraux non sous-comptés (les comptes sous-comptés ayant été traités par la procédure des RAN tiers). Choisir une des valeurs suivantes.
 - Non : l'écriture d'ouverture ne sera pas générée en rupture sur le code stat
 - Stat 1 : l'écriture d'ouverture sera générée en rupture sur le code Stat1
 - 'Stat1 et Stat2 : l'écriture d'ouverture sera générée en rupture sur le code Stat1+ Stat2
 - Ouverture des comptes en devise :
 - Oui : l'écriture d'ouverture sera générée en rupture sur le code devise
 - Non : l'écriture d'ouverture sera générée en monnaie société seulement
 - Génération des écritures
 - Comptable
 - Extra comptable
 - Etat d'ouverture par compte/étab
 - Oui : l'écriture d'ouverture sera générée en rupture sur le code établissement
 - Non : l'écriture d'ouverture sera générée par société
- 6 Renseigner le compte de report à nouveau selon que son solde est débiteur ou créateur.
- Débit : CG de RAN (bénéfice)
 - Crédit : CG de RAN (perte)

Analyse du compte par :

- Société : Le résultat est analysé au niveau société et généré dans le même compte dans tous les établissements.
- Etablissement : Le résultat est analysé par établissement et généré dans l'établissement sur le compte Débit ou Crédit selon le sens de son résultat.

Contrôle avec les états CR :

- Oui : possible que si les états CR ont été édités et archivés
- Non

Génération des écritures

Les écritures d'ouverture générées dans le batch peuvent être de type 'Comptables' ou extracomptables de type simulées.

Appuyez sur Entrée pour continuer.

7 Quatrième écran

Affichage des comptes à reporter avec rappel du numéro d'axe reporting s'il est géré.

- Le code action 'CG' permet de modifier le code report des CG.
Et
- Si l'axe reporting est géré, le programme vérifie que le paramétrage des chapitre/nature/centre de l'axe reporting (non reportable) existe dans le plan comptable.
- Le code action 'NA', s'il apparaît, n'a pas d'impact sur la clôture/ouverture mais permet de modifier éventuellement le code report de la nature analytique associée au CG.
- Appuyer sur **Validation (F9)** pour continuer.

8 Fenêtre des imputations analytiques d'ouverture

- a Compléter les imputations (centre/chapitre/nature) sur les axes demandés. Rappel du type de report par axe pour information.
- b Sélectionner **Valider** pour confirmer la prise de paramètres et accéder à la fenêtre de soumission du traitement.

9 Appuyer sur **Validation (F9)** pour soumettre le travail en batch

Cette procédure édite :

- La liste des écritures de clôture.
- La liste des écritures d'ouverture

Si les listes sont correctes, les écritures correspondantes sont générées dans le fichier batch des écritures. Il convient alors de faire une mise à jour des écritures d'ouverture. (Il est préférable de ne pas mettre à jour les écritures de clôture qui solderaient les comptes d'exploitation).

Pour cela, se positionner sur le nouvel exercice N+1 et lancer la gestion des écritures batch. (Cf. documentation des Traitements batch).

Une fois l'écriture d'ouverture validées et mise à jour, éditer la balance générale sur la première période de l'exercice et s'assurer que la colonne « solde de début de période » restitue les mêmes montants que la colonne « solde à fin de période » de la balance à fin d'exercice précédent.

Si tout est correct, conserver ces éditions en justificatifs des traitements de fin d'année et procéder à la sauvegarde avant d'effectuer d'archivage de l'exercice (obligatoire).

Faire une sauvegarde générale des fichiers et des objets d'Anael. En cas de problème, cette sauvegarde permettra de faire une restauration complète de votre situation après Clôture/ouverture avec l'environnement d'Anael correspondant à cet exercice.

Consultation des anomalies de clôture / ouverture

Résultats > Procédures de fin d'année > Consultation anomalies Clôture/Ouverture

Au cas improbable ou des erreurs apparaîtraient, il est possible de les consulter sur l'écran

Archivage et clôture d'un exercice

Fonctionnalité

Après avoir procédé à la clôture/ouverture de l'exercice, la procédure d'archivage et de clôture d'exercice doit être obligatoirement lancée. Cette procédure :

- Ferme l'exercice
- Constitue les fichiers
 - Des écritures comptables de l'exercice archivé (voir description ci-dessous) et
 - De l'historique des codes taux de TVA
- Marque les écritures et l'exercice archivés dans la base de données

Le fichier constitué contient toutes les pièces comptables de l'exercice, c'est-à-dire tous les enregistrements édités dans les grands livres, déclarés en TVA, constitutifs du résultat, ...

En résumé, c'est la comptabilité de l'exercice qui est extraite de la base de données, base qui contient tous les exercices, clôturés et en cours.

Lors de l'audit, il est possible de retrouver l'intégralité de la pièce dans le fichier archive, à partir d'un enregistrement figurant dans une édition, une ligne tiers du grand-livre auxiliaire par exemple.

Rappel : La documentation *Archivage exercice – Accompagnement* détaille la procédure d'archivage, ses impacts, le contenu du fichier et la corrélation des zones avec le FEC (fichier fiscal des écritures).

Traitements

Résultat > Procédures de fin d'année > Archivage et Clôture d'un exercice (PCR650)

Ce traitement gère le multi-société de type 'M -Multi soumission'.

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice à archiver puis compléter les paramètres de sélection.
- 2 Premier écran

- Rappel des code société et exercice de l'environnement
- Exercice clos ou consultable : la zone 'clos' de l'exercice est mise à jour par l'archivage avec la valeur sélectionnée
 - O = Clos et non consultable
 - C = Clos et consultable
- Appuyer sur Entrée pour continuer.

3 Fenêtre de sortie fichier

- Fichier : Nom du fichier 'archive' des mouvements de l'exercice
- Fichier TVA : Nom du fichier 'archive' de l'historique des taux de TVA
- Bibliothèque : Nom de la bibliothèque dans laquelle les fichiers d'archive seront créés.
Conseil : renseigner celle qui contient déjà les sorties fichier des éditions (cf. § Editions de la comptabilité générale et auxiliaire) afin d'obtenir une archive globale de l'exercice.
- Remise à blanc du fichier : Si des fichiers du même nom existent déjà dans la bibliothèque, le programme les remplacera si la valeur est à oui, sinon il adressera un message d'erreur
- **Validation (F9)** pour confirmer la prise de paramètres et accéder à la fenêtre de soumission du traitement.

4 Appuyer sur **Validation (F9)** pour soumettre le travail en batch.

Le traitement d'archivage :

- Constitue le fichier contenant tous les enregistrements de l'exercice dans la bibliothèque définie ainsi que celui de l'historique des taux de TVA.
(Cf. documentation *Archivage exercice_Accompagnement*)
- Marque les enregistrements (archivé)
- Marque l'exercice (clos et archivé)
 - S'il existe une écriture d'ouverture sur N+1, la zone 'Clos' peut prendre la valeur 'O' ou 'C' que si l'exercice a été archivé

Sauvegarder la bibliothèque contenant ces fichiers d'archive pour conservation des données dans les mêmes conditions que les éditions obligatoires.

Mise à jour du top exercice clos par F16

Cette option permet modifier la valeur 'clos' de l'exercice de plusieurs sociétés pour la transformer de 'Clos consultable' à 'Clos non consultable' ou vice versa selon ce que l'archivage avait mis à jour.

Reports analytiques

Fonctionnalité

La clôture/ouverture de l'exercice ne gère pas les reports analytiques ; seuls les reports CG sont générés et une imputation analytique d'ouverture est affectée aux comptes suivis en analytique.

Les reports analytiques permettent donc d'effectuer en parallèle le report des soldes analytiques en rupture sur centre/chapitre/nature, pour les axes 'à reporter'.

Le paramétrage des axes définit le ou les axes à reporter parmi tous les axes gérés. Par exemple, pour un suivi analytique des comptes de bilan, induit par la comptabilité IFRS, le nombre d'axes à reporter gérés dans les comptes de bilan peut être différent du nombre d'axes ouverts dans l'exercice.

Les reports analytiques sont réalisés à partir de fichiers récaps comptables de l'analytique, par code vue, donc sur deux axes maximum si la vue correspond à un croisement d'axe.

Il est possible de procéder au report plusieurs fois sur des axes ou des croisements différents.

Les écritures de report sont générées dans le fichier batch des écritures en vue de leur mise à jour dans l'historique analytique.

Traitement

Résultats > Procédures de fin d'année > Reports de fin d'année>Reports analytiques (PCR610)

Ce traitement gère le multi-société de type 'M -Multi soumission'.

- 1 Se positionner dans la société et l'exercice d'origine puis compléter les paramètres de sélection.
- 2 Premier écran
 - Avertissement : Rappel des contrôles et traitements préalables à lire attentivement.
 - « Continuer » ou « Entrée » si tout est correct.
- 3 Deuxième écran
 - Rappel du code société et de l'exercice à reporter pour information
 - Compléter les paramètres de report
 - Vue : Obligatoire
 - Axe d'origine et axe de destination : alimenté par le code Vue (pour contrôle)
 - Exercice de report : alimenté automatiquement avec la valeur de N+1
 - Journal de report : Renseigner un code journal de type OD analytique 'Y' et de type « A nouveau »
 - N° chrono : à renseigner si le journal n'est pas à numérotation automatique

- Imput. Diff. de report : renseigner les centre/Chapitre/Nature/Centre de destination -si vue croisée / de contrepartie des reports au cas où le solde serait différent de 0.
 - La somme des reports par centre/chapitre/nature devrait présenter un solde nul si toutes les natures sont reportables et que tous les comptes sont soumis à analytique. Si ce n'est pas le cas, la contrepartie des reports sera générée avec ces imputations-là.
 - Le report analytique ne devrait pas faire 'doublon' avec l'analytique générée par l'ouverture des CG. En effet, le solde d'ouverture CG, par centre/chap/nature devrait être nul (= 0) par axe si tous les comptes de bilan sont soumis à imputation analytique sur ces axes.
- Liste de contrôle : Oui/Non. Il est conseillé d'effectuer d'abord un traitement provisoire avec liste de contrôle pour vérifier les reports avant d'effectuer un traitement définitif.
- Traitement définitif : Oui/Non. Si oui, les écritures sont générées dans le fichier batch.
- Appuyer sur Entrée pour valider la sélection et accéder à la fenêtre de soumission du travail.

4 Validation (F9) pour soumettre le traitement en batch.

À la fin du traitement, le résultat est le suivant :

- Edition d'une liste de contrôle si demandée
- Génération d'une pièce par société/établissement avec
 - Les lignes de report par nature/ chapitre / centre d'origine / centre de destination (si vue croisée).
 - Une ligne de solde si nécessaire pour équilibre de la pièce sur les imputations de différence de report.

Cette pièce est générée :

- Sur la première période de l'exercice de report N+1.
- Dans le journal d'OD analytique paramétré de type ouverture.
- De code enregistrement '7' (OD analytique) et de type comptable.

Pour terminer la procédure des reports analytiques, générer l'écriture de report.

Pour cela, se positionner sur le nouvel exercice N+1 et lancer la gestion des écritures batch. (Cf. documentation des Traitements batch).

Une fois l'écriture de report validée et mise à jour, éditer la balance analytique sur la première période de l'exercice et s'assurer que la colonne « solde de début de période » restitue les mêmes montants que la colonne « solde à fin de période » de la balance à fin d'exercice précédent.

Reports analytiques effectués

Résultats > Procédures de fin d'année > Reports de fin d'année>Reports analytiques effectués (PCR630)

Cette option permet de visualiser les traitements analytiques déjà effectués.

Reports extracomptables

Résultats > Procédures de fin d'année > Reports de fin d'année>Reports extra comptables (PCR620)

Les écritures extracomptables de type 'estimées' peuvent faire l'objet de report en comptabilité générale et en comptabilité analytique.

Ces reports se justifient plus particulièrement dans le cas d'une comptabilité IFRS où les écritures de reclassement sont saisies dans une version extracomptable dédiée à cet effet.

La prise de paramètre est sensiblement la même que dans les options d'ouvertures CG et de reports analytiques comptables décrites ci-dessus.

La procédure est identique aux reports comptables si ce n'est que :

- Elle n'extrait que les écritures extracomptables enregistrées dans la version sélectionnée
- Les écritures de report à nouveau correspondantes générées dans le batch sont aussi de type extracomptable estimée.

Fichier des écritures comptables

Cf. documentation à part « Fichier des écritures comptables » et documentation d'accompagnement du FEC « Accompagnement du Fichier Fiscal des Ecritures ».